

### Restauration de la Batterie royale

Le Service des Monuments historiques de Québec a entrepris le travail de restauration et de reconstruction de la Batterie royale, fortification du XVII<sup>e</sup> siècle, située près de Place royale à Québec.

Construite entre 1691 et 1693, sur la Pointe-aux-roches, la Batterie royale devrait être une "bonne et solide Muraille de plate forme...pour y estre mis et posé une batterie de canons nécessaire à la défense de cette ville", lit-on dans les archives.

La mauvaise qualité du mortier utilisé pour la maçonnerie, la marée qui balayait les murs deux fois par jour et les glaces charriées par le fleuve Saint-Laurent, ont endommagé les murs de la fortification et au XVIII<sup>e</sup> siècle, on a dû effectuer de nombreux travaux de réfection. La Batterie royale fut également très abîmée pendant le siège de Québec en 1759. Peu après, les Anglais l'ont rebaptisée "the King's Halfmoon Battery", mais elle n'a plus été utilisée comme fortification après 1763. Le site qu'elle occupait a été

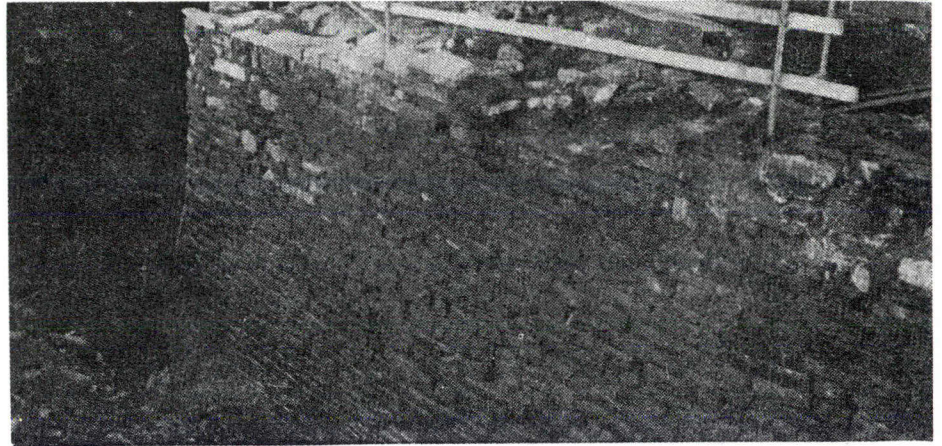


Photo: Éditeur officiel du Québec

*Vestiges de la Batterie royale, fortifications érigées par les Français en 1691. Cette façade de la partie sud a été dégagée à l'automne de 1974.*

vendu à des marchands qui y ont construit des maisons et des entrepôts.

En 1972, pendant les premières recherches archéologiques dans les caves des maisons bâties sur l'emplacement, on a découvert l'intérieur du flanc et la face nord de la Batterie royale. La mise au jour proprement

dite commencée au cours de l'été 1973, par le Service d'archéologie, s'est poursuivie en 1974 et 1975 par deux campagnes de fouilles archéologiques. Ces fouilles ont permis la découverte d'une muraille longue de 300 pieds, large, à sa base, de six pieds et d'une hauteur variant entre 10 et 20 pieds.

### M. MacEachen répond aux questions de la Chambre sur le sionisme

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Allan MacEachen, a répondu aux questions posées à la Chambre des communes, le 17 novembre, concernant l'action du Gouvernement canadien à la suite de la résolution de l'ONU assimilant le sionisme au racisme:

Q. ...Le gouvernement a-t-il songé à signifier clairement à certains pays auxquels le Canada a accordé une aide importante et une assistance directe, qu'il est intimement convaincu que ces pays devraient en tenir compte lorsqu'ils adoptent une résolution non pas en fonction des exigences du moment mais sur la décision d'un groupe de pays qui se sont apparemment ligués.

R. ...Si le très honorable représentant veut dire que le Canada devrait décider de l'aide à accorder à certains pays en fonction de la façon dont ils votent à l'ONU, je pense que cela créerait alors un élément entièrement nouveau dans notre politique d'aide au développement. Nous avons fourni une aide au développement à d'autres pays en

fonction de leurs besoins, de leur niveau de développement, de la famine qui y sévissait, de la pauvreté et du revenu par habitant; je pense que ce serait une forme de colonialisme inacceptable au XXI<sup>e</sup> siècle que d'axer l'aide au développement sur les votes aux Nations Unies.

Q. ...Que fait le Canada pour s'assurer que certaines de ces nations qui crient le plus fort pour critiquer Israël et donner leur appui à la résolution — qui sont, dans bien des cas, des parasites en ce sens qu'elles ne paient pas leur écot ou ne paient pas leur entière et juste part laissant ainsi les nations les plus sérieuses supporter tout le fardeau?

R. ...Je crois que mon honorable collègue devrait savoir que, par exemple, il y a des pays africains qui n'ont pas voté pour la résolution. Il y en a qui ont voté contre cette résolution que nous trouvons si exécration et contre laquelle nous avons voté nous-mêmes. Il y en a qui se sont abstenus. Je crois qu'avec le temps, un nombre croissant de pays comprendront la gravité de la décision qu'ils ont prise en se prononçant en faveur de cette résolution.

Nous nous efforcerons de faire changer cette attitude en prenant les mesures mentionnées l'autre jour, soit en assistant à la conférence au Ghana et par notre participation financière à bien des activités précises des Nations Unies qui découleront de l'acceptation de ces résolutions que nous trouvons tout à fait reprobables.

Pour ce qui est des pays qui ne paient pas leur juste part, nous les inciterons fortement à assumer leurs responsabilités comme nous le faisons en tant que pays membre des Nations Unies.

### Géant australien opéré par un chirurgien québécois

Un jeune géant australien, Dallas Presser, âgé de 14 ans et mesurant 2,13m (7 pieds) a dû quitter son lointain pays pour venir se faire opérer à Montréal par le docteur Jules Hardy, célèbre neurochirurgien de l'hôpital Notre-Dame.

Par suite d'une tumeur à l'hypophyse (glande pituitaire), cet adolescent mesurait déjà 1,88m (6 pieds et 2 pouces)